

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

L'an deux mille quinze, le dix avril 2015 à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Sandrine JOURNE et Hélène CÔME.

Absente : Mme Liliane BAYANO

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2015

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'aborder en premier lieu les points autres que budgétaires, en commençant par le point 9.

2. Indemnités 2015 pour le receveur

Monsieur le maire explique que le comptable public peut percevoir une indemnité en fonction du compte de gestion de l'année précédente.

Il est proposé d'accorder une indemnité de 528,05€ pour la Ville, 36,12€ pour le CCAS et 25,71€ pour la Caisse des écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Approbation du schéma de mutualisation de Cœur d'Yvelines (CCCY)

Monsieur le maire rappelle qu'il existe déjà une centrale d'achat à la CCCY, les villes restant autonomes dans le choix des fournisseurs. Il s'agit ici de permettre le groupement d'achats avec des appels d'offre communs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Approbation de la compensation de la CCCY pour 2015

Monsieur le maire explique que la compensation de fiscalité a été calculée initialement à la création de la communauté de communes, mais qu'elle peut évoluer annuellement en fonction du réalisé du budget géré par la communauté pour la ville.

C'est le cas cette année. La compensation s'élève à 686704,74€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Avenant n°1 au bail du 12 décembre 2001 avec ORANGE

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de renouveler le bail de ORANGE pour l'implantation d'équipements techniques sur un immeuble sis site de Fontenelles – la Champagne Pouilleuse, pour une période de 12 ans, avec une redevance annuelle de 11 500€, majorable de 2% chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Achat de la parcelle J115 Rougemont

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'une parcelle boisée de 465m², au-dessus du compost et située à côté d'un terrain utilisé par les services techniques. Elle a donc de l'intérêt pour la commune et son achat a été négocié à 1200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Présentation du rapport annuel 2014 du SIDOMPE

Monsieur le maire rappelle que le SIDOMPE rassemble 110 communes adhérentes et se positionne comme la structure la moins chère de France, en termes de traitement des ordures ménagères.

Madame Hélène CÔME dit qu'il serait souhaitable de réfléchir à une collecte unique par semaine et une sensibilisation au tri sélectif.

Monsieur le maire précise qu'un appel d'offre sera ouvert en fin d'année à la CCCY et que cette réflexion sera à mener.

En marge de ce sujet, il explique qu'une opération « coup de poing-nettoyage » a été effectuée par les services techniques de la ville de Plaisir sur la **départementale 109**.

Les deux communes vont soumettre ce problème récurrent au Département dont c'est la compétence.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du SIDOMPE.

8. Approbation du compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur le maire présente le compte administratif 2014, arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

dépenses : 1 273 814,68€

recettes : 1 273 814,68€

excédent reporté de 2013 : 147 202,21€

résultat 2014 : 202 067,36€

section d'investissement :

dépenses : 719 162,81€

recettes : 443 826,51€

excédent reporté de 2013 : 194 019,82€

résultat 2014 : - 81 316,48€

Monsieur le maire quitte la salle, et, sous la présidence de Madame Marie GARCIA, le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2014, à l'unanimité.

9. Approbation du compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2014

Considérant les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2014, à l'unanimité.

10. Approbation des 3 taxes locales pour 2015

Monsieur le maire propose le maintien des taux des 3 taxes à hauteur de :

taxe d'habitation : 3,99%

taxe foncière bâti : 2,90%

taxe foncière non bâti : 20,18%

Le Conseil Municipal adopte le maintien des taux des 3 taxes locales pour 2015, à l'unanimité.

11. Affectation du résultat

Monsieur le maire présente l'affectation du résultat comme suit :

excédent de fonctionnement 2014 : 204 067,36€

déficit d'investissement 2014 : 81 316,48€

affectation au compte de réserve 1068 : 81 316,48€

affectation au compte de excédent 002 : 122 750,88€

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat, à l'unanimité.

12. Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le maire, en avant-propos de la présentation du BP 2015, expose les grands principes d'un budget communal, à savoir **2 sections (fonctionnement et investissement)** organisées en équilibre de dépenses et recettes.

Dans chaque section, les inscriptions budgétaires sont classées par **chapitre et articles**, selon leur **nature**.

Concernant le contexte budgétaire, il précise que, depuis 5 années, les dotations ont baissé d'environ 30%. De 2014 à 2015, la baisse est de 35%, accompagnée d'une hausse de 57% des charges de compensation des fonds de péréquation. Cette situation est également liée au fait qu'en 2013, nous avons eu une recette exceptionnelle importante de la CCCY.

Monsieur le maire présente le budget primitif, arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

| | |
|------------|----------------|
| dépenses : | 1 438 049,62 € |
| recettes : | 1 438 049,62 € |

section d'investissement :

| | |
|------------|--------------|
| dépenses : | 498 918,71 € |
| recettes : | 498 918,71 € |

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2015, à l'unanimité.

13. Subventions au CCAS et à la Caisse des écoles.

La dotation de fonctionnement au CCAS s'élève à **18 000€** et celle à la Caisse des écoles à **6 600€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

14. Subventions aux associations.

Madame Nadine GOHARD et Monsieur Jason REGNIER présentent les subventions proposées pour les associations, en rappelant qu'une rencontre préalable avec chaque association a été organisée en mairie :

| | |
|-----------------------------|----------|
| ASCA | 150 € |
| ASCL | 7 500 € |
| AAM | 1 200 € |
| SAPEUR POMPIERS | 150 € |
| ANCIENS Combattants | 850 € |
| ASPIA | 1 000 € |
| FESTIV'Agro-Paris-tech | 500 € |
| PREVENTION Routière | 150 € |
| SOCIETE HIPPIQUE Grignon | 700 € |
| TECHNI SPORTS 78 | 1 000 € |
| ENVIE D'AGIR | 2 000 € |
| VOL à VOILE | 17 000 € |
| PARA SIEMPRE | 2 000 € |

Madame Nadine GOHARD rappelle que la réunion de préparation de la fête du village aura lieu, **le mercredi 15 avril, à 19h00** à la salle de Folleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.